

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 mars 2025

SORTIR LA FRANCE DU PIÈGE DU NARCOTRAFIC - (N° 1043)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 955

présenté par
M. Caure et M. Pauget

APRÈS L'ARTICLE 24, insérer la division et l'intitulé suivants:

Insérer le titre suivant :

« Titre VII

« Dispositions relatives à l'outre-mer et dispositions finales

« Art...

« I. – Le tableau du second alinéa du I de l'article L. 775-37 du code monétaire et financier est ainsi modifié :

« a) À la deuxième ligne de la seconde colonne, les mots : « loi n° 2024-850 du 25 juillet 2024 visant à prévenir les ingérences étrangères en France » sont remplacés par les mots : « loi n° du visant à sortir la France du piège du narcotrafic » ;

« b) Après la quatrième ligne, est insérée une ligne ainsi rédigée :

L. 562-2-2	loi n° du visant à sortir la France du piège du narcotrafic
------------	---

« c) La cinquième ligne est remplacée par cinq lignes ainsi rédigées :

L. 562-3 et L. 562-4	l'ordonnance n° 2020-1342 du 4 novembre 2020
L. 562-4-1	l'ordonnance n° 2022-230 du 15 février 2022
L. 562-5	loi n° du visant à sortir la France du piège du na
L. 562-6	l'ordonnance n° 2020-1342 du 4 novembre 2020
L. 562-7 à L. 562-9	loi n° du visant à sortir la France du piège du na

« d) L'avant-dernière ligne est remplacée par deux lignes ainsi rédigées :

L. 562-11	loi n° du visant à sortir la France du piège du na
L. 562-12	l'ordonnance n° 2020-1342 du 4 novembre 2020

« II. – Le code pénitentiaire est ainsi modifié :

« 1° La deuxième ligne du tableau du second alinéa des articles L. 752-1, L. 762-1 et L. 772-1 est remplacée par trois lignes ainsi rédigées :

L. 111-1 à L. 113-1	
L. 113-2	La loi n° du visant à sortir la France du piège du narcotrafic
L. 113-3 et L. 113-4	

« 2° Le tableau du second alinéa des articles L. 753-1, L. 763-1 et L. 773-1 est ainsi modifié :

« a) La deuxième ligne est remplacée par trois lignes ainsi rédigées :

L. 211-1	
L. 211-2 et L. 211-3	La loi n° du visant à sortir la France du piège du narcotrafic
L. 211-4 à L. 223-19	

« b) Après la troisième ligne, est insérée une ligne ainsi rédigée :

L. 223-21 à L. 223-31	La loi n° du visant à sortir la France du piège du narcotrafic
-----------------------	--

« c) L'avant-dernière ligne est remplacée par trois lignes ainsi rédigées :

L. 224-1 à L. 224-3	
L. 224-4 à L. 224-9	La loi n° du visant à sortir la France du piège du narcotrafic
L. 225-1 à L. 231-3	

« 3° La deuxième ligne du tableau du second alinéa de l'article L. 754-1 est remplacée par trois lignes ainsi rédigées :

L. 311-1 à L. 313-3	
L. 315-1	La loi n° du visant à sortir la France du piège du narcotrafic
L. 315-2 à L. 322-7	

« 4° La deuxième ligne du tableau du second alinéa des articles L. 764-1 et L. 774-1 est remplacée par trois lignes ainsi rédigées :

L. 311-1 à L. 313-3	
L. 315-1	La loi n° du visant à sortir la France du piège du narcotrafic
L. 315-2 à L. 322-13	

« III. – Le titre VIII du livre II du code de la sécurité intérieure est ainsi modifié :

« 1° L'article L. 285-1 est ainsi modifié :

« a) Après le mot : « loi », la fin du premier alinéa est ainsi rédigée : « n° du visant à sortir la France du piège du narcotrafic, les dispositions suivantes : » ;

« b) Après le 2° , il est inséré un 2° *bis* ainsi rédigé :

« 2° *bis* Le titre II *bis* ; ».

« 2° L'article L. 286-1 est ainsi modifié :

« a) Après le mot : « loi », la fin du premier alinéa est ainsi rédigée : « n° du visant à sortir la France du piège du narcotrafic, les dispositions suivantes : » ;

« b) Après le 2° , il est inséré un 2° *bis* ainsi rédigé :

« 2° *bis* Le titre II *bis* ; ».

« 3° L'article L. 287-1 est ainsi modifié :

« a) Après le mot : « loi », la fin du premier alinéa est ainsi rédigée : « n° du visant à sortir la France du piège du narcotrafic, les dispositions suivantes : » ;

« b) Après le 2° , il est inséré un 2° *bis* ainsi rédigé :

« « 2° *bis* Le titre II *bis* ; ».

« IV. – Le c du 4° du II de l'article 23 de la présente loi entre en vigueur six mois à compter de la promulgation de la présente loi. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à prévoir dans un même titre les dispositions relatives à l'application Outre-mer de différents articles de la proposition de loi, ainsi que les éventuelles entrées en vigueur différées.